



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE : DPDRL200031 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 07-2004

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la Municipalité de Sainte-Érène peuvent soumettre par écrit leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200031 sur le lot numéro 16-P.

Nature de la demande :

Permettre la construction d'un abri à bois annexé à un garage et une remise même si l'ensemble des bâtiments accessoires annexés excède 50% de la superficie du bâtiment principal.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire construire un abri à bois de 3.35m x 7.32m et de 3.05m de haut annexé à un garage et une remise. L'ensemble des bâtiments accessoire annexé et celui projeté occupe une superficie de 102.67m² Ce qui représente 153% de la superficie du bâtiment principal.

Les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard 15^e jours suivant la publication de cet avis et peuvent être transmis :

- **par courriel :**

steirene@mrcmatapedia.quebec

- **par la poste :**

Municipalité de Sainte-Érène
362, rue de la Fabrique,
Sainte-Érène(QC)
G0J 2P0

Le conseil municipal présentera la demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 août 2020 19h30 à la salle municipale de Sainte-Érène situé au 362, rue de la Fabrique.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 14 JUILLET 2020.

Sophie Bouchard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière